RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	WEBER CURING
Code du produit	:	WB0286

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Protecteur de mortiers et bétons frais appliqués par temps chaud et venté .

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
2/4, rue Marco Polo
ZAC des Portes de Sucy
94370 Sucy-en-Brie - France
T 01 49 82 83 00
FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
International emergency number (Numéro d'urgence international):
contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel) Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P261 - Éviter de respirer les aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires : Contient un produit Biocide (conservateur) : C(M)IT/MIT (3:1).

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : En phase aqueuse à base de résines de synthèse et d'adjuvants.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Mono Ethylène-glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	2,5 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	0,005 – 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5 (N° REACH) 01-2120764691-48	0,00015 – 0,0015	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5 (N° REACH) 01-2120764691-48	(0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas détériorer l'emballage.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé. Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.
Température de stockage : 5 – 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Mono Ethylène-glycol (107-21-1)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m³)	52 mg/m³
VME (ppm)	20 ppm
VLE(mg/m³)	104 mg/m³
VLE (ppm)	40 ppm

Mono Ethylène-glycol (107-21-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	106 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	35 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	7 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	53 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	10 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	20,9 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,53 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	199,5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:
Gants. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de protection à manches longues

Protection des mains:
Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN 374).	6 (> 480 minutes)	0.4 mm		EN ISO 374

Protection oculaire:			
Lunettes bien ajustables			
Type	**Utilisation**	**Caractéristiques**	**Norme**
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:	
Porter un vêtement de protection approprié	
Type	**Norme**
Porter des vêtements de protection à manches longues	

Protection des voies respiratoires:			
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié			
Appareil	**Type de filtre**	**Condition**	**Norme**
Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C), Type P3	Uniquement si travail dans un espace confiné, En cas de ventilation insuffisante :	EN 143

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	blanc.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	≈ 8,2
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	< 1 kg/l
Solubilité	:	Diluable dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	< 35 g/l directive 2004/42-CE (Cat A/i)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit. Craint le gel et une température supérieure à 35°C.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

Mono Ethylène-glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3500 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2,5 mg/l/4h 6h.
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	2,5 mg/l/4h

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	66 mg/kg

DL50 cutanée lapin	660 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	2,36 mg/l/4h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	675,3 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: ≈ 8,2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: ≈ 8,2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Mono Ethylène-glycol (107-21-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel/jour 28 days
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	2200 mg/kg de poids corporel/jour 28 days - Dog

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Mono Ethylène-glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	72860 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
EC50 96h algae (1)	6500 – 13000 mg/l
ErC50 (algues)	6500 – 13000 mg/l 96h.
NOEC chronique poisson	15380 mg/l 35 j.
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l 7 j.

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0,19 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,0052 mg/l Skeletonema costatum - RAC opinion

EC50 72h algae 1	0,027 mg/l
ErC50 (algues)	0,027 mg/l
NOEC (chronique)	0,00064 mg/l 48 h (Skeletonema costatum) RAC opinion
NOEC chronique poisson	0,098 mg/l 28 d (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	0,004 mg/l 21 d (Daphnia magna)
NOEC chronique algues	0,0012 mg/l 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	1,9 mg/l
CE50 Daphnie 1	1,9 mg/l 96h. ; Crevette
CE50 Daphnie 2	3,7 mg/l grande daphnie
EC50 72h algae 1	0,36 mg/l
ErC50 (algues)	0,36 mg/l
NOEC chronique algues	0,15 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Mettre en décharge agréée ainsi que les emballages. Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : < 35 g/l directive 2004/42-CE (Cat A/i)

DIRECTIVE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules
Valeur Limite UE pour WEBER CURING (cat. A/i): 140 g/l
WEBER CURING Contient au maximum 35,00 g/l COV

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
1.3	Informations sur le fournisseur	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils de formation : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. .

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:	
Non classé	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.